

**Aux organisations membres
À l'opinion publique**

Genève, le 27 juillet 2020

Appel à soutenir la Critical Mass

Alerté par les informations reçues de ses membres, la Coordination genevoise pour le droit de manifester (ci-après : CDGM)¹ dénonce les violations graves et répétées de la liberté de réunion des participant·e·s de la *Critical Mass*.

Depuis plus de vingt ans, tous les derniers vendredis du mois, plusieurs centaines de cyclistes se rassemblent spontanément pour se réapproprier l'espace public. Le parcours n'est pas prédéfini en avance mais décidé par les personnes présentes.

Depuis la fin du confinement, toutes les *Critical Mass* ont fait l'objet d'un harcèlement policier, sous plusieurs formes. Une manifestation a été empêchée par la police. À une autre occasion, les participant·e·s ont été longuement photographié·e·s et filmé·e·s par la police. Plusieurs personnes ont été interpellées, dont certaines par un usage disproportionné de la force. Au moins une personne a été blessée comme conséquence de l'intervention de la police. Des dizaines d'amendes ont également été adressées à des participant·e·s.

La CGDM rappelle que les rassemblements cyclistes constituent une forme de réunion pacifique protégée par le droit international², protection qui s'étend même aux rassemblements non autorisés et/ou se déroulant en violation des dispositions administratives applicables³. Pour cette raison, toute intervention policière ou sanction prononcée contre les participant·e·s doit se fonder sur une base légale suffisamment précise et être considéré comme « nécessaire dans une société démocratique », sous peine de constituer une violation des droits fondamentaux.

¹ Créé en juin 2019, la CGDM est constituée par les associations, partis, syndicats et mouvements suivants : Association des juristes progressistes · CGAS · SIT · UNIA · Cartel Intersyndical · Uniterre · solidaritéS · Parti du Travail · Parti socialiste genevois · Jeunesse socialiste · Les Verts · Comité FreeManifs · Climate Strike Genève · CUAE · Solidarité Tattes · Collectif MNA en lutte · Collectif pour la grève du climat · Coordination climat et justice sociale · Association des Parrainages d'enfants de Palestine · Urgence Palestine Nyon-La Côte · Association 360 · Association STOP TISA,...

² Lignes directrices de l'OSCE et de la Commission de Venise sur la liberté de réunion pacifique, 4 juin 2010, CDL-AD (2010) 020, § 17.

³ Cette position a été confirmée par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'arrêt récent *Obote c. Russie*, n° 58954/09, § 41.

D'autre part, il est interdit à la police de filmer ou photographier des participant·e·s à une manifestation sur le domaine public en l'absence de circonstances particulières indiquant « que certaines de ces personnes envisagent de commettre un crime ou un délit dont la gravité ou la particularité justifie cette mesure »⁴. De telles circonstances n'étant pas données, le fichage des participant·e·s par la police était totalement illégal.

Face à cette situation, la CGDM appelle le Conseil d'État et la Police à cesser immédiatement toute violation de la liberté de réunion pacifique des participant·e·s à la *Critical Mass*, soit notamment :

- À mettre un terme au harcèlement policier, aux interventions violentes et au fichage illégal des manifestant·e·s.
- À classer toutes les procédures pénales ouvertes pour la participation à la *Critical Mass*.

Conscient·e·s que la meilleure manière de défendre ses droits fondamentaux est de continuer à les exercer, la CGDM invite à rejoindre massivement la prochaine *Critical Mass*, **le vendredi 31 juillet 2020, 18h00 au Pont des Bergues**. La coordination invite également toute personne s'y rendant à documenter tout abus policier et à soutenir collectivement toute personne victime de la répression policière.

Coordination genevoise pour le droit de manifester

⁴ Art. 6 al. 5 Loi sur les manifestations sur le domaine public.